



ZONE DE SECOURS
VESDRE - HOËGNE & PLATEAU

Prévention Incendie – **FORMULAIRE A**

Demande de contrôle de conformité aux règlements relatifs à la prévention incendie

A renvoyer par le demandeur au bourgmestre de la commune concernée

Cadre réservé à la zone Date d'entrée : / /

Numéro de dossier : Dossier existant : oui/non

Agent préventionniste désigné :

Cadre réservé au Bourgmestre:

Mission de contrôle de prévention incendie transmise à la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau

Date :

Le Bourgmestre :

Cadre réservé au secrétariat de l'administration communale:

Agent traitant :

Téléphone :

Mail :

Demandeur :

Nom (ou dénomination sociale):

N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :

Nature (bureau d'études, architecte, promoteur, etc.) :

Adresse :

E-Mail : Tel/GSM :

Coordonnées pour facturation (obligatoire):

Nom (ou dénomination sociale):

N° Reg Nat ou BCE (OBLIGATOIRE) :

Adresse :

Commune : Code postal :

E-Mail : Tel/GSM :

Date :

Signature du demandeur :

Le propriétaire/l'exploitant s'engage à participer à la visite en évitant tout comportement agressif, discriminatoire et/ou violent. Le non-respect de cette règle entrainera l'arrêt de la visite et un avis défavorable pour le dossier. En outre, une plainte sera déposée auprès des services de police.

Les avis rendus par la zone de secours Vesdre, Hoëgne et Plateau qui font l'objet d'un rapport de prévention ou d'une visite seront facturés sur base du règlement-redevance adopté par le conseil de zone et dont la dernière version est disponible sur le site de la zone

Dossier (bâtiment) ou projet :

Nature :
Adresse :
Code postal : Commune :
N° Cadastre :

Excepté pour les demandes de permis d'urbanisme et les commissions sanitaires, les documents suivants nous seront transmis en même temps que la demande (la visite sera effectuée après réception des documents) :

- Rapport de conformité de l'installation électrique par un organisme agréé (<5 ans)
- Rapport de conformité de l'installation gaz par un organisme agréé (<5 ans)
- Rapport d'entretien chauffage par un agent qualifié
- Dossier sécurité si manifestation temporaire (vade-mecum disponible sur le site de la zone VHP)

Contrôle :

1) Pour quel **objectif** la demande est-elle introduite ?
.....
.....

2) Dans quel cadre la demande est-elle introduite ?

- Instruction d'une demande de permis d'urbanisme
- Démarrage ou poursuite d'une activité ou d'une installation
- Délivrance ou renouvellement d'une attestation de sécurité (maison de repos, résidence service, établissement d'hébergement touristique, hôpital, établissement scolaire, etc)
- Autorisation d'occupation (de logement, de bâtiment, etc...)
- Changement d'affectation
- Changement d'exploitant
- Obtention de subsides
- Réception de travaux
- Manifestation temporaire (Ctl chapiteaux, festivités...)
-
- Autre (à préciser) :
.....